Cinquante-sixième année. - N ° 189 A Jeudi 29 septembre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 2222

## 75 – PARIS

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

## Jugement d'ouverture

*Date :* 13 septembre 2022.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
802 023 432 RCS Paris.
**FINEXKAP AM.**
*Forme :* Société par actions simplifiée.
*Activité :* Le service d'investissement mentionné à l'alinéa 4 de l'article L.321-1 du Code monétaire et financier, c'est à dire la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, dans les limites de l'agrément délivré par l'Autorité des Marchés Financiers en France ; la fourniture de prestations de services et l'exercice d'activités connexes à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers tel que le conseil en investissement au sens de l'article L.321-1 du Code monétaire et financier, le conseil en ingénierie financière nationale et internationale. La fourniture de tout service d'investissement pour lequel elle reçoit l'agrément de ses autorités de tutelle. La recherche et la centralisation de tous renseignements, documents, études et analyses pouvant lui permettre de fournir des renseignements à toute personne physique ou morale concernant le marchés de créances ou des instruments financiers, le recouvrement et toute opération connexe..
*Adresse :* 9, rue Parrot, Cedex 12, CS 72809, 75590 Paris.
*Complément de jugement :* Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 26 août 2022, désignant liquidateur SCP Btsg en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.